

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation : 29/10/2020

Date d'affichage : 09/11/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le lundi 02 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur David FLEURY, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Céline CHAPELLE et Monsieur Mathieu VIARD.

En visioconférence : Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint (procuration à Monsieur Michel BUOT), Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Magali DOUCHIN, Madame Lydie OSMOND.

Excusés : Madame Marie-Pascale HOUBEN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur Gildas BAUDRY
Madame Alicia DESSEULLES

Secrétaire de séance : Madame Agnès HOPQUIN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 05 octobre 2020 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Emprunt financement travaux salle St Ebremond
2. Marché Salle multi activités St Ebremond : lot 9 gradins
3. Compte rendu commissions Travaux - espace vert
4. Programme illuminations 2020
5. Questions diverses

I - EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RENOVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES DE SAINT-ÉBREMOND-DE-BONFOSSE

Pour le financement de l'amélioration et de la rénovation de la salle multi-activités, Monsieur le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt Gpi-Ambre pour un montant total de 900 000 €, composé en 2 lignes de prêt ; et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne 1 du Prêt « GPI-AmbRe » sur ressource Banque Européenne d'Investissement

Montant : 762 887 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Préfinancement : de 3 à 12 mois maximum

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe: 0,55%

Amortissement : Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne 2 du Prêt « GPI-Ambre » sur ressource Livret A

Montant : 137 113 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Préfinancement : 3 à 12 mois

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : amortissement déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande (s) de réalisation de fonds.

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle que, lors de l'adoption du budget primitif, un montant de 700 000 € a été inscrit à l'article 1641, du chapitre 16 pour l'opération 180 ; il propose au conseil municipal de porter cette somme à 900 000 €, montant du prêt consenti. Cela nécessite de passer les écritures budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :	article 615221 :	+ 200 000 €
	article 023 :	- 200 000 €
Section d'investissement :	article 1641 :	+ 200 000 €
	article 2313 :	- 200 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

II - TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE RENOVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES - CHOIX DU LOT 9 GRADINS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, lancée le 25/06/2020 à 12h00, décomposée en 13 lots, pour les travaux de rénovation et d'amélioration de la salle multi-activités de la commune déléguée de St Ébremond de Bonfossé.

La consultation a été clôturée le 27/07/2020 à 12h00.

La commission chargée de l'ouverture et de l'analyse des plis s'est réunie le 27/07/2020 et le 04/08/2020 pour l'ouverture des plis et pour l'analyse de l'ensemble des trente-neuf offres reçues ; le cabinet LEBAS MALOISEL a procédé à l'analyse de toutes les offres.

Monsieur le Maire rappelle que le lot 1 a été attribué le 07 septembre 2020, et que les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12 ont été attribués par délibération le 05 octobre dernier. Il précise qu'il reste le lot 9 - gradins - à attribuer.

Il a été déterminé, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 70 % pour le prix des prestations et 30 % pour la valeur technique), une offre comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour le lot 9 - gradins : l'entreprise SAMIA DEVIANNE - domiciliée 16 avenue de la Gardie, 34510 FLORENSAC - pour un montant de 59 000.00 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir pour le lot 9 l'offre étant identifiée comme la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- attribue le lot 9 de l'avis public d'appel à concurrence relatif à l'amélioration et la rénovation de la salle multi-activités de St Ébremond de Bonfossé, à l'entreprise SAMIA DEVIANNE, pour un montant de 59 000.00 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2020.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la salle multi-activités, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de la SCPA DALIGAUX - VON NIEUWENHUYSE.

Cet avenant correspond à la régularisation des honoraires de maîtrise d'œuvre par rapport au coût estimé de la phase APD. L'enveloppe budgétaire en phase appel d'offre à candidature de maîtrise d'œuvre était de 1 200 000.00 € HT, à la phase APD l'estimation définitive était de 1 412 252.98 € HT. La rémunération définitive correspond à l'estimation définitive x taux de rémunération.

Le montant de l'avenant est de 17 977.83 € HT.

Entreprise	SCPA DALIGAUX - VON NEUWENHUYSE
Montant HT base	107 880.00 €
Avenant n° 1 HT	+ 17 977.83 €
Nouveau montant HT	125 857.83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration et de rénovation de la salle multi-activités, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2020.

Monsieur le Maire précise que les travaux de démolition ont commencé et sont bien avancés.

Monsieur David FLEURY signale avoir constaté que la benne à gravats était ouverte ce weekend, et de ce fait, quelques déchets de laine de verre ont volé au vent.

III - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX ESPACES VERTS

Monsieur Michel BUOT informe le conseil des projets de plantations sur la voie nouvelle. Il est prévu de planter là où il y a la souche un Lonicera et 2 hortensias. Il est proposé de planter un jupiterus entre les poteaux de l'éclairage public, un hêtre pourpre sur la butte de 1.50 m de hauteur.

Mesdames Claude CARAU COUVREUR et Agnès HOPQUIN s'étonnent car elles ont vu de leur côté pour commander des plantes.

Monsieur Michel BUOT précise avoir demandé l'avis des agents communaux puisque ce sont eux qui entretiennent. Monsieur DEROUCK devrait d'ailleurs faire une proposition d'aménagement pour le massif devant l'école.

Au lotissement la Pérelle, le devis de l'entreprise ST MARTIN PAYSAGE d'un montant de 1584.00 € TTC pour la fourniture et la plantation de végétaux de type Lonicera été validé.

Pour ce qui est du terre-pierre, Madame DENIAU préconise de contacter directement l'entreprise TP BOUTTÉ.

Projet de jardins partagés

Monsieur Michel BUOT présente une esquisse du projet. Il est prévu 14 parcelles qui seront empierrées sur la partie centrale et clôturées tout autour avec un grillage sur une bordure béton ; il faudra mettre un point d'eau à disposition, et acquérir des cabanons / abris qui seront implantés en zone U.

Monsieur le Maire demande s'il faut demander à un cabinet d'établir un descriptif des travaux pour pouvoir solliciter des devis ; la commission va s'en charger.

IV - PROGRAMME ILLUMINATIONS 2020

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est prévu d'illuminer le bourg entre le 10/10/2020 et le 04/01/2021 ; les rues principales seront illuminées comme l'an dernier. Pour ce qui est de la mairie, il suggère de reconduire l'éclairage par des projecteurs, comme l'an passé.

Madame Claude CARAU COUVREUR présente trois devis pour la location et la pose de trois projecteurs : l'un de l'entreprise CONTACT SAS d'un montant de 2108.00 € HT, le second de l'entreprise LOCATEC d'un montant de 2152.00 € HT, et le troisième de l'entreprise SAM TECHNIC d'un montant de 2088.00 € HT.

Monsieur le Maire suggère de retenir l'offre de l'entreprise CONTACT SAS car il est prévu une projection également à l'intérieur de la mairie.

Monsieur Gérard DUVAL, en visio-conférence, informe le conseil ne pas souhaiter louer des projecteurs pour éclairer la mairie ; en cette période de crise, il préférerait que les commerçants soient soutenus d'une quelconque manière, voire par l'organisation d'une quinzaine commerciale, plutôt que de dépenser cette somme dans l'éclairage. Monsieur Michel BUOT aurait aimé avoir le coût de l'acquisition de projecteurs, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS et Monsieur François-Noël OSMOND sont du même avis.

D'autres conseillers ne sont pas de cet avis pensant que cela apportera une certaine gaieté en cette fin d'année bien morose.

Monsieur le Maire propose d'illuminer les deux bourgs comme l'an passé incluant l'éclairage de la mairie par spot et de voir avec les commerçants de quelle façon la municipalité peut les aider dans le cadre d'une animation commerciale en fin d'année.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 4 voix contre, le conseil décide de retenir l'offre de CONTACT pour un montant de 2108.00 € HT.

V - QUESTIONS DIVERSES

Lauréats du concours des Maisons Fleuries 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 240.00 € aux lauréats du concours des Maisons Fleuries et de répartir cette somme comme suit :

- Catégorie maison avec jardin visible de la rue :
- | | | |
|-----------------------|------------------------|---------|
| 1 ^e prix : | Mme Micheline FOUCHARD | 50.00 € |
| 2 ^e prix : | Mme Maryse LEMIERE | 40.00 € |

2^e prix : M. Gérard GODARD 40.00 €
3^e prix : M. André COULLERAY 30.00 €
4^e prix ex aequo : Mme Cécile DELAFOSSE, M. Lucien JACQUETTE, et Mme Jocelyne PICHOT.
Catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue :
1^e prix : Mme Joëlle JAMARD 45.00 €
2^e prix : Mme Janine BOULAY 35.00 €
3^e prix ex aequo : Mme Monique DUPONT et Lucile TUAULT.

Travaux accessibilité de la médiathèque

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise BRETON a effectué des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux d'accessibilité des sanitaires de la médiathèque, non initialement prévus, à savoir la fourniture et la pose du câblage pour le détecteur HAGER pour un montant de 498.96 € HT, et la fourniture et la pose de l'alarme lumineuse du sanitaire PMR pour un montant de 154.54 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil que cela porte le coût global des travaux d'électricité, plomberie des sanitaires à 5640.46 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les travaux supplémentaires de l'aménagement des sanitaires PMR de la médiathèque respectivement pour un montant de 498.96 € HT et 154.54 € HT.

Panneau lumineux LUMIPLAN

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu une offre de contrat de maintenance pour le panneau lumineux pour un montant de 1850.00 € HT. Ce contrat permet une prolongation de garantie et de maintenance incluant tous déplacements, pièces et main d'œuvre, ainsi qu'une maintenance préventive avec déplacement du technicien annuel pour l'entretien intérieur du panneau.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance « Sérénité » pour un montant annuel de 1850 € HT.

FPIC : fonds national de péréquation des ressources

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune va percevoir au titre du FPIC pour 2020 la somme de 23312 €.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agent administratif actuellement en poste ne souhaite pas poursuivre sa mission. Mme Caroline JORET va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/01/2021.

Liaison douce

Monsieur le Maire informe le conseil que la négociation se poursuit avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 095 ZK 19. Il informe avoir adressé un courrier aux propriétaires des parcelles concernés par le tracé de la tranche 2.

Colonnes de tri sélectif de Saint Ébremond de Bonfossé

Monsieur Michel BUOT informe le conseil du déplacement des colonnes de tri sélectif de la salle (compte tenu de la fermeture du parking pour les travaux) vers le vallon de la vallée du Coquillot.

Utilisation de la balayeuse

Monsieur Michel BUOT souhaite trouver un emplacement pour une aire de lavage pour nettoyer la

balayeuse ; il faudrait voir également où pourrait être entreposer les déchets, et définir un planning d'utilisation.

Cimetière

Madame Agnès HOPQUIN aimerait que soit installée au cimetière une poubelle pour les déchets verts, actuellement il n'y a qu'un seul container à déchets sans distinction déchets plastiques / organiques.

Le conseil y est favorable.

Arbre de Noël des enfants du personnel

Le conseil décide de reconduire les cadeaux offerts aux enfants de personnel de moins de 12 ans. Par contre, compte tenu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de repas d'organisé.

Cours de danse de l'école de musique Canisy / Marigny

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil que les cours de danse se tiennent à la salle du Docteur Guillard de Marigny.

Divers

Madame Claude CARAU COUVREUR fait part d'une demande d'un riverain concernant les clés des portillons. Monsieur le Maire répond qu'il dispose bien des clés. Il précise qu'il attendait que la régularisation administrative soit faite pour transmettre les clés mais compte tenu du retard pris cette remise de clés peut être anticipée. Les propriétaires concernés peuvent se mettre en relation directement avec le Maire.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

